



A
Madame la Directrice
Agence Régionale de Santé des Pays
de la Loire

Copie à
Monsieur le Préfet de la Région des
Pays de la Loire
Monsieur le Préfet de Vendée
Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes
Madame l'IA-DASEN de Vendée
Monsieur le Président du Conseil Général de Vendée

La Roche sur Yon, le mercredi 9 juillet 2014

Objet : orientation des élèves en situation de handicap

Madame la Directrice Générale,

La scolarisation des enfants en situation de handicap en Vendée empire chaque année. Le nombre de structures spécialisées est très largement insuffisant au regard des besoins. L'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général de Vendée portent une grave responsabilité.

Faute de places en IME, des élèves de CLIS (une trentaine à ce jour sur le département) sont orientés vers le collège, en milieu ordinaire, alors qu'une notification MDPH leur accorde le droit à une scolarisation adaptée. Nous ne pouvons accepter ces décisions. Elles sont d'une extrême violence. Il s'agit là d'une mise en danger de ces enfants qui ont besoin d'un encadrement spécifique et adapté. Ces décisions remettent en question tout le travail des enseignants qui accueillent ces élèves dans leur classe et construisent avec eux et leur famille un projet individuel d'apprentissage et d'orientation. Elles remettent en question le fonctionnement de la MDPH et des différentes commissions qui définissent les besoins de ces enfants. Ces enfants ont des droits, ils doivent être respectés.

La situation est devenue intenable. Par conséquent, le SNUipp-FSU 85 et la FCPE 85 vous demandent de prendre des mesures urgentes pour assurer à tous ces enfants une rentrée scolaire dans la structure adaptée à leurs besoins.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre considération distinguée.

Ysabelle LAVANANT

Présidente de la FCPE 85

Jean-Jacques BOBIN,

Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU

Pierre CAMINADE,